

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, VIOLOT Benoît, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusées : BERNARD Elisabeth, BERNER Elodie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Lancement de la procédure de mise en comptabilité du PLU avec déclaration de projet ; proposition d'honoraires du cabinet GALLET et du cabinet G2A pour le montage du dossier du permis d'aménager

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), une partie de la propriété CHANUT avait été classée constructible pour un village sénior et des logements sociaux. La Mairie de CIEL a été contactée par plusieurs acquéreurs potentiels, notamment pour la construction d'une maison de retraite privée pour personnes dépendantes. Le PLU doit alors être mis en compatibilité, avec un projet d'ensemble cohérent pour que les investissements puissent aboutir. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la possibilité de lancer une procédure de déclaration de projet, au vu de l'intérêt général du projet, emportant mise en conformité du PLU et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant.

Pour cela, le cabinet GALLET, qui avait été retenu pour l'élaboration du PLU, a été contacté pour la réalisation de toutes les modifications et démarches réglementaires, avec notamment l'organisation d'une enquête publique. Sa proposition d'honoraires s'élève à 4 140 € HT.

D'autre part, le Maire a demandé au Groupement G2A (Groupement pour Aménager Autrement) une proposition d'honoraires pour l'élaboration d'un Avant Projet, de dossiers de permis d'aménager et de permis de construire, d'un dossier de déclaration Loi sur l'eau et d'une estimation sur la faisabilité du parc. Elle s'élève à 14 980 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

Pour ne pas retarder les futures constructions, les permis de construire (EHPAD, boucherie RUBEY) pourront être déposés et instruits en même temps que la révision du PLU, le délai d'instruction étant de six mois pour les établissements recevant du public. Cette propriété étant dans le périmètre de l'église, l'Architecte des Bâtiments de France sera invité à participer aux réunions de travail.

Avis sur le rapport de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse relatif aux mutualisations de services

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des dossiers d'urbanisme va être confiée aux Communautés de Communes de plus de 10 000 habitants et non plus aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). La CC devra recruter un instructeur pour la mutualisation du service urbanisme.

La mutualisation se fera aussi pour l'entretien des bandes blanches en agglomération. Une entreprise proposera les mêmes prix pour toutes les communes de la CC. Ce principe va être proposé pour l'achat de ramettes de papier pour les communes qui le désireront.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le rapport de la CC relatif aux mutualisations de services.

Fixation du prix de l'heure de surveillance pour les professeurs des écoles (régularisation d'une délibération)

L'heure d'arrivée du bus scolaire ne coïncidant pas toujours avec l'heure de l'école, la surveillance des enfants est assurée par les professeurs des écoles, moyennant une rémunération de 11,51 € de l'heure.

D'autre part, des études dirigées sont assurées le soir après la classe par les professeurs des écoles, moyennant une rémunération de 21,51 € de l'heure.

La délibération précédente arrivant à échéance, une nouvelle délibération doit être prise, sans limitation de durée, pour valider ces taux horaires.

Demande de la commune de VERJUX pour la mise à disposition d'un agent communal

La commune de VERJUX demande la mise à disposition momentanément d'un agent communal en remplacement de leur agent technique en arrêt maladie depuis plusieurs mois. Une convention doit être signée entre les deux communes fixant les modalités, accompagnée d'un accord écrit des agents concernés. Le taux horaire est fixé à 17,25 € pour la facturation à la commune de VERJUX, ainsi que les frais de déplacement.

Travaux de busage Rue du Nièvre : autorisation pour le Maire à engager les travaux et à signer le marché avec l'entreprise retenue

Cinq entreprises ont été contactées le 8 janvier dernier. Leur réponse chiffrée doit être déposée à la Mairie de CIEL avant le 29 janvier 2015 à 17h et l'ouverture des plis est prévue le même jour à 17h30. Le 13 février 2015 aura lieu la préparation du chantier avec l'entreprise retenue pour commencer les travaux dès le 23 février 2015. Un devis a été fait pour avoir une estimation financière du chantier, il est de 43 663,50 € HT.

Après cet exposé, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents correspondants.

Préparation du Budget 2015 : travaux à prévoir ou achats divers, demande de subvention

Le vote du Compte Administratif 2014 aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mercredi 18 février à 20h.

Le Maire présente différents travaux et achats à inscrire ou pas dans le Budget 2015 :

- busage du fossé rue du Nièvre et pose d'un nouveau transformateur et l'éclairage public,
- rue de Fontaine et mise en conformité du PLU,
- construction d'un local commercial,
- matériel pour la salle de motricité,
- aménagement autour du city stade avec barrières, plantations d'arbres,
- mise aux normes handicap des trottoirs rue du bourg, qui peut être faite en plusieurs tranches, une demande de subvention (DETR) sera faite,
- tables et chaises pour la Maison d'Accueil,
- un ordinateur pour le secrétariat,
- copieur neuf pour la Mairie, qui peut être en location et le copieur de la Mairie sera transféré à l'école,
- travaux à la Halle, nettoyage du toit et élimination des fuites.

Information sur le projet d'une construction d'une usine de méthanisation

Jean-Louis MORATIN a présenté un projet concernant l'installation d'une usine de méthanisation sur CIEL. Un groupement d'agriculteurs souhaite transformer les déchets verts, le fumier en gaz (méthane). Ce gaz peut être produit directement dans des canalisations pour être consommé en tant que tel ou il peut être envoyé dans une turbine pour être transformé en électricité, puis en chaleur. L'implantation de cette usine pourrait se faire sur l'ancienne peupleraie au lieudit «Saugy», terrain proche de l'ancien site de VAL D'AUCY. Le Conseil Municipal n'est pas vraiment opposé mais souhaiterait qu'une étude plus précise soit présentée.

Questions diverses

Jean-Louis MORATIN, en tant que délégué de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, a été invité à une réunion à DIJON, organisée par GRTgaz dans le cadre de la construction d'une nouvelle canalisation de gaz traversant quatre départements, d'une longueur de 190 km sur 38 m de large. Ces travaux colossaux ne sont pas sans détruire la faune et la flore. De ce fait, GRTgaz est prêt à financer des mesures compensatrices en contrepartie. Pour cela, il doit se rapprocher des communes. Quand il n'y a pas

possibilité d'achats de terrains, des conventions peuvent être signées entre GRTgaz et les communes pour l'aménagement, la plantation et l'entretien de terrains disponibles. La commune de CIEL est intéressée par cette proposition notamment le parc dans la propriété CHANUT, deux peupleraies en friche et le terrain de moto-cross.

Une demande a été faite pour remettre l'éclairage public le vendredi soir et/ou le samedi soir par sécurité. Le Maire va se renseigner.

Les prochaines élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Le Maire annonce qu'il se présente en tant que candidat suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H00.

A CIEL, le 28 janvier 2015

Le Maire,